

MAIRIE DE  
L A R G E A S S E

DEUX - SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

## EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille dix huit,  
Le mercredi 21 mars à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/03/2018

PRESENTS : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,  
MM. DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD,  
SAUVETRE  
et GILLES, MM. JARRY D. , JARRY O. et ROUILLIER.

### Objet :

**Location local de la  
boulangerie à Mme  
MANZINI**

Monsieur le Maire expose au conseil que Mme MANZINI est intéressée  
pour louer une partie du local de la Boulangerie suite au départ de M. et  
Mme JOURDAIN et à la mise en liquidation judiciaire de leur commerce  
"Le Fournil Gâtinais".

Pour son besoin, Mme MANZINI a besoin de l'accès au laboratoire ainsi  
qu'à la réserve.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer un contrat  
de location avec Mme MANZINI sous le nom des Ateliers de Lolotte au  
2 place de la mairie à Largeasse pour un loyer mensuel de 100 €.

Certifié exécutoire le

31.5.2018

Reçu en Préfecture

Ou Sous-Préfecture

Le :

31.5.2018

Publié ou Notifié

Le 31.5.2018

Pour Copie conforme,  
En mairie, le 22 mars 2018

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU



REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/05/2018

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-079-2179-01479-20180323-2018\_CN2103